



1071 Saint-Saphorin, le 17 novembre 2016

Municipalité  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 200.1000



## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 360**

### **Budget pour l'année 2017**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes et des articles 80 à 87 du règlement communal du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2016, la Municipalité a l'honneur de présenter et soumettre à votre Conseil pour approbation le budget pour l'année 2017, adopté par la Municipalité.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

### **Considérations générales**

Le budget pour l'année 2017 présente un déficit de CHF 479'699.-. Ce résultat préoccupant s'explique principalement par une baisse des revenus fiscaux, par l'augmentation des dépenses dans le secteur de l'instruction publique, par le secteur de la sécurité sociale et par la politique d'entretien de nos bâtiments et infrastructures communales qui se traduisent par une augmentation des amortissements.

Au chapitre des charges dont la Municipalité a la maîtrise, l'on relève la bonne gestion de cette étroite marge de manœuvre.

La commune est entrée dans une spirale de déficit chronique et structurel ; la Municipalité doit trouver des solutions afin que ces détériorations ne deviennent pas pérennes. Les revenus doivent être augmentés et les charges encore mieux adaptées.

Le plan des investissements doit également être optimisé. Vous trouverez tous les détails dans le chapitre idoine.

Au chapitre 2, l'on constate encore, comme de coutume, l'inertie de la baisse des impôts, puisque le calcul est réalisé sur les chiffres 2015.

Enfin, afin de répondre au vœu de votre Conseil et plus particulièrement de la commission de gestion, la Municipalité a décidé de mettre en place les mesures complémentaires suivantes afin de trouver des sources de financement supplémentaires :

- Ediction d'un nouveau règlement sur le tarif des émoluments en matière de contrôle des habitants ;
- Réflexion sur une politique de parcage payante ;
- Recalcul des loyers des bâtiments communaux.

### **Budget 2017 – Evolution présumée de la situation financière**

L'enveloppe globale de la commune s'élève à CHF 2.4 mios pour les charges et à CHF 1.9 mios pour les revenus. La marge d'autofinancement est négative de CHF 415'972.-.

Pour estimer l'évolution de la situation financière, il convient de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis d'en définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels, machines, etc. La mise en regard de ces deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler «cash flow», correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et plus le recours à l'emprunt est réduit proportionnellement), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dès lors, l'autofinancement est un élément financier beaucoup plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges et des revenus (bénéfice ou perte).

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et détermine les différentes marges d'autofinancement :

	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Comptes 2015</b>
Total des recettes de fonctionnement	1'941'393	1'898'416	2'634'315
à déduire :			
Prélèvement sur fonds de réserve	-30'812	-6'600	-143'318
Imputations internes	-71'668	-24'900	-74'596
<b>Recettes de fonctionnement nettes</b>	<b>1'838'913</b>	<b>1'866'916</b>	<b>2'416'401</b>
Total des dépenses de fonctionnement	2'421'092	2'388'100	2'635'739
à déduire :			
Amortissements comptables	-93'039	-66'400	-257'442
Attribution aux fonds de réserve	-1'500	-26'300	-42'840
Imputations internes	-71'668	-24'900	-74'596
<b>Dépenses de fonctionnement nettes</b>	<b>2'254'885</b>	<b>2'270'500</b>	<b>2'260'861</b>
Recettes de fonctionnement nettes	1'838'913	1'888'916	2'416'401
Dépenses de fonctionnement nettes	2'254'885	2'270'500	2'260'861
<b>Excédent de recettes/dépenses de fonctionnement (marge d'autofinancement)</b>	<b>-415'972</b>	<b>-403'584</b>	<b>155'540</b>
Capacité d'autofinancement	-22.62%	-21.62%	

### Mesures complémentaires suite au maintien du taux d'imposition

Suite à la décision prise par votre Conseil lors de sa séance du 31 octobre 2016 de maintenir le taux d'imposition à 67, la Municipalité a réétudié le budget qu'elle vous présente. Le détail de ces mesures est le suivant :

Ainsi, afin d'absorber le manque à gagner évalué à CHF 50'000.- au compte 21.4001, le total des économies et revenus supplémentaires s'élève à :

Recettes supplémentaires	CHF	8'000.-
Réduction des charges	CHF	65'000.-

A relever que certaines charges qui avaient été planifiées étaient compensées par des prélèvements sur fonds de réserve non pris en compte dans le tableau ci-dessus.

#### 1. Administration générale

La rémunération du personnel communal ne prévoit aucune indexation au coût de la vie.

#### Remarques

11.3189	Frais divers - Archivage	Budget 2017	1'000
	Fin des travaux d'archivage. Frais de maintenance annuels	Budget 2016	12'500
11.4311	Emolument de chancellerie (habitants)	Budget 2017	2'900
	Prochaine entrée en vigueur du règlement communal fixant le tarif des émoluments en matière de contrôle des habitants	Budget 2016	2'800

## 2. Finances

L'évaluation des recettes fiscales d'un montant de CHF 1,26 millions tient compte de nos estimations et des données fournies par l'Etat.

### Péréquation 2017

Le Département des institutions et de la sécurité a transmis, le 6 octobre 2016, le détail des acomptes de la péréquation financière et de la réforme policière pour l'année 2017, qui intègrent les modifications législatives votées récemment par le Grand Conseil et qui entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, à savoir :

1. Prise en considération du 65% de l'écrêtage pour déterminer le point d'impôt écrêté ;
2. Passage du plafonnement de l'aide de 5.5 points d'impôts écrêtés à 6.5 points.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Le taux d'imposition 2016 vaudois moyen est de 69.4% (68.1% pour les communes du district) ;
- Le projet de facture sociale pour 2017 se monte à CHF 735'072'900.-, après déduction de CHF 900'000.- lié au Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale ;
- Pour 2017, le montant à charge des communes s'élève à CHF 65'930'099.-. Il correspond au montant de l'année 2016 majoré de 1.5% comme mentionné dans le protocole d'accord entre les délégations du Conseil d'Etat, de l'UCV et de l'AdCV.

Il importe de relever que les montants indiqués ci-dessus sont des acomptes calculés sur la base des résultats des comptes 2015 et que le décompte définitif sera établi en été 2017, soit après le bouclage et la vérification des comptes communaux 2016.

### Amortissements

Les amortissements se fixent à un niveau historiquement élevé, avec CHF 93'039.- inscrits au budget 2017 (notamment en raison du préavis 323 - adduction sources du Moulinet, du Bugnon et de Cremières).

Ils prennent en compte les amortissements obligatoires fixés par les préavis.

## 3. Domaines et bâtiments

La Municipalité de Puidoux devait réaliser la réfection du chemin de la Vulpillière, qui s'est effondré. Or, ceux-ci sont reportés à 2017. Aussi, une provision a été réalisée.

Le revenu du patrimoine financier est budgété à CHF 201'000.-, dont CHF 195'500.- de revenu locatif, contre CHF 121'200.- de charges.

La Municipalité souhaite poursuivre ses investissements liés à l'entretien et l'amélioration énergétique des bâtiments en lien avec le programme Cité de l'Energie. Elle prévoit notamment de réaliser le remplacement des fenêtres et l'isolation des contrecœurs du bâtiment de l'Épicerie. Cependant, à l'instar de 2016, la Municipalité renonce à engager d'autres rénovations importantes dans ses bâtiments.

Le bail à loyer liant la commune à l'association du Caveau des vigneron pour la location du caveau de l'Ancien Collège a été résilié en début d'année. Un nouveau contrat a été conclu pour l'utilisation de la partie Est du local commercial du rez-de-chaussée de l'Épicerie. La seconde partie dudit local est quant à elle toujours louée à l'Atelier du Verre.

La participation pour les locations du caveau effectuées par l'association sera facturée en fin d'année 2016.

**Remarques**

32.3141	Entretien des chemins Réfection du chemin de la Vulpillière ; la commune de Puidoux n'a pas fait réaliser ces travaux en 2016. Une provision a été réalisée.	Budget 2017 Budget 2016	0 12'000
351.314	Entretien des bâtiments Changement des fenêtres et isolation des contrecœurs de l'Épicerie	Budget 2017 Budget 2016	65'000 65'050
352.427	Loyers des bâtiments du patrimoine administratif Résiliation du bail du caveau des vigneron	Budget 2017 Budget 2016	27'000 28'000

**4. Travaux**

Les travaux de mise en conformité du plan général d'affectation et de son règlement (PGA) entrepris en 2016 se poursuivent, en y intégrant toujours le plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux, découlant des mises en œuvre de la LLavaux.

En ce qui concerne l'entretien du réseau routier, outre des interventions courantes, le budget prévoit, à l'instar de 2016, une remise en état des chemins de la Plantaz et du Bois-Jaccoud. Ces travaux n'ont pas été réalisés en raison des interventions exécutées sur ces axes dans le cadre de la mise en conformité du réseau d'eau potable.

L'étude concernant la réfection et la requalification de la route du Lac, comprenant également une nouvelle réflexion sur le stationnement, sera poursuivie l'année prochaine.

**Remarques**

43.3124	Achat et consommation de combustibles Achat de benzine pour le véhicule communal Anciennement compris dans le compte entretien 43.312	Budget 2017 Budget 2016	850 0
43.314	Entretien du réseau routier Report des travaux prévus en 2016 à savoir réfection des chemins de la Plantaz et du Bois-Jaccoud, y compris l'entretien des sacs de route, anciennement au compte 46.3144	Budget 2017 Budget 2016	40'000 50'000
43.3185	Honoraires et frais d'expertise Travaux préparatoires relatifs à l'établissement du préavis de réfection et de réhabilitation de la route du Lac	Budget 2017 Budget 2016	5'000 4'000

**5. Instruction publique et cultes**

Le budget de l'Association Scolaire du Cercle Lavaux (ASCL) se décompose comme suit :

Recettes	CHF	337'400.-
Charges	CHF	5'884'952.-
Charges à répartir	CHF	5'547'552.-

Ce montant est réparti comme suit entre les communes membres :

Bourg-en-Lavaux	CHF	2'335'617.-
Chexbres	CHF	1'087'669.-
Puidoux	CHF	1'745'860.-
Rivaz	CHF	172'795.-
Saint-Saphorin	CHF	205'611.-

## 6. Sécurité publique

Les charges globales de l'APOL s'élèvent à CHF 7'929'000.- au budget 2017, contre CHF 7'543'000.- au budget 2016 représentant une augmentation de CHF 385'000.- (+5.1%). Cette augmentation est due au renforcement de l'effectif administratif, aux dépenses supplémentaires portées au compte biens, services et marchandises et aux charges d'amortissements. Néanmoins, la participation de la commune s'est stabilisée.

Le SDIS Cœur de Lavaux et l'ORPCi présentent des budgets stables, voire en légère baisse.

## 7. Sécurité sociale

Il est rappelé que la quasi-totalité des charges et revenus de ce chapitre est liée à des règles de financement et de répartition indépendantes de la volonté municipale.

L'augmentation importante des places dans le milieu pré et parascolaire entraîne à nouveau une augmentation des charges.

La hausse de la participation à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) au compte 71.365 est due à une croissance des activités.

Le montant total des dépenses nettes intégrées dans la facture sociale prévisionnelle 2017 s'élève à CHF 736 mios, soit une hausse de 3.68% par rapport aux montants calculés pour les acomptes 2016. Sur ce montant, et selon le décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale (DRPTC), l'Etat déduira 0.9 mios, portant ainsi la facture globale à CHF 735.1 mios.

Pour Saint-Saphorin, l'augmentation de la facture sociale est de +8.75%, autrement dit de 14.78 points d'impôts pour 2016 à 15.62 points d'impôts pour 2017.

Il est rappelé que la variation de la facture sociale résulte en grande partie des mécanismes de la péréquation. Pour rappel, la facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de trois couches :

- Une première couche est constituée par un prélèvement sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation et gains immobiliers, impôt sur les successions). Le prélèvement est de 50 %.
- Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière à l'aide d'un écrêtage sur les recettes dépassant fortement la moyenne des communes (base de référence : valeur du point d'impôt par habitant).
- Notre commune n'est pas concernée par cette seconde couche.
- Finalement, le solde de la facture sociale à la charge des communes est payé en points d'impôt.

### Remarques

71.352	Crèche intercommunale	Budget 2017	43'100
	Augmentation de la fréquentation	Budget 2016	38'000
72.3515.1	Part. à charges cantonales de prévoyance sociale	Budget 2017	327'316
		Budget 2016	300'974
72.3515.3	Part des revenus conjoncturels à la facture sociale	Budget 2017	25'962
		Budget 2016	34'960

## 8. Services industriels

Suite à l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la distribution de l'eau fixée au 1<sup>er</sup> août 2013, un nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau sera soumis à votre Conseil dès approbation des tarifs soumis à M. Prix. Dans l'intervalle, une augmentation du m<sup>3</sup> de l'eau a été projetée.

### Remarques

81.3329	Amortissements	Budget 2017	20'500
	Amortissement du préavis 348 concernant la mise en conformité des ouvrages du réseau d'eau potable communal	Budget 2016	3'400

### Investissements

En mai 2016, la Municipalité s'est réunie en séance extraordinaire afin d'établir le programme de la législature 2016-2021 planifiant notamment les projets d'investissements. Votre Exécutif s'est alors fixé comme ambition de la législature de concrétiser plusieurs projets en gestation depuis quelques années.

Le résultat du présent budget contraint cependant l'Autorité à revoir ses ambitions. Le tableau ci-dessous met en exergue ces décisions :

Chapitre	Objet	Montant budgeté	Etat
1	Etude et mise en place d'une station de vélos en libre-service	20'000	Différé en 2018
3	Réaffectation de la cave communale du Chapon et rafraîchissement du carnotzet	100'000	Différé en 2018
	Rénovation de la Grange à Palley	1'200'000	Maintenu en 2017-18-19
	Remplacement des fenêtres du bâtiment Marie Chevalley	30'000	Différé en 2018
	Réfection du jardin d'enfants de la Gare	50'000	Différé en 2018
4	Réfection du sentier des Riettes et des escaliers du Pâquis	140'000	Maintenu en 2017
	Réfection des chemins de la Plantaz et du Bois-Jaccoud, y compris réfection des sacs de route	60'000	Différé en 2018
	Réfection de la RC 780a, route du Lac	1'500'000	Maintenu en 2018-2019
	Réaménagement de la place du Peuplier	225'000	Maintenu en 2017
	Elaboration du plan général d'affectation (PGA)	40'000	Maintenu en 2018
5	Chauffage du temple Remplacement du tableau de commande et des éléments de chauffage	80'000	Maintenu partiellement en 2017
6	Introduction d'un macaron payant et installation de parcomètres	A définir	Maintenu en 2017

Vous trouverez, en annexe, le tableau complet des investissements.

## Conclusions

Comme évoqué en préambule, le budget communal présente un déficit structurel provoqué principalement par la facture sociale cantonale et la péréquation intercommunale et sur une baisse substantielle des recettes fiscales.

Constatation est faite que la marge d'autofinancement est largement insuffisante avec pour conséquence qu'il y aura lieu de continuer à prélever sur les réserves existantes ou d'avoir recours à l'emprunt, non seulement pour faire face aux investissements prévus, mais également pour faire tourner le ménage communal.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- vu le présent préavis
- oui le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'approuver le budget communal pour 2017, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	2'421'092.00
Revenus	CHF	<u>1'941'393.00</u>
Déficit présumé	CHF	479'699.00

- de prendre acte du plan des investissements pour les années 2017 à 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :  G. Vallélian



LA SECRETAIRE :  L. Negro-Chochard

Municipaux à disposition de la commission de gestion : MM. Mauro Contardo, Municipal, et Gérald Vallélian, Syndic

## Annexes pour la commission de gestion et à disposition sur l'extranet :

- Budget de l'ACPRS
- Budget de l'APOL
- Budget de l'ARAS
- Budget de l'ASCL
- Budget de l'ORPCi
- Budget du SDIS